

DELIBERATION N° 03 - AVIS SUR LE DOSSIER FM LOGISTIC SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : M. DUSSAULX

La société FM Logistic est implantée à Ludres, au 300 rue Gustave Eiffel. Elle est spécialisée dans le transport, l'entreposage et le conditionnement.

Elle a obtenu le 3 mars 2015 un permis de construire pour la démolition partielle, puis la reconstruction et l'extension de ce site, dont les surfaces construites passeraient de 24 385 m² à 30 097 m² : remplacement du bâtiment le plus ancien par un bâtiment plus étendu et extension du côté ouest sur le foncier racheté aux transports Varnier (après démolition des constructions existantes). La surface du site d'implantation totalisant aujourd'hui 49 503 m² atteindrait alors 60 859 m². L'accès des poids lourds serait positionné désormais impasse Palissy, et non plus rue Eiffel. La circulation de ces véhicules sur le site serait optimisée.

Récapitulatif des surfaces de plancher dans le cadre du permis de construire :

- Existant : 24 385 m²
- Démolition : 18 282 m² (dont 700 m² bureaux)
- Reconstruction de 21 705 m² + 1 589 m² de bureaux
- Total site futur : 30 097 m²

Le projet permettrait à l'entreprise d'assurer l'approvisionnement de ses clients dans de meilleures conditions et de répondre à de nouvelles opportunités commerciales. La capacité de stockage maximum sera portée à 35 565 T pour 387 115 m³. Par ailleurs, l'inspection des installations classées avait constaté en 2009 des non conformités constructives : les travaux initiés permettront une mise aux normes du site.

Cependant, ce type de chantier est soumis en préalable à autorisation préfectorale au titre de la réglementation sur les installations classées. Le projet doit donc faire l'objet d'une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 10 avril au 13 mai derniers.

Un commissaire enquêteur a tenu cinq permanences en mairie aux créneaux suivants :

- vendredi 10 avril de 14h30 à 17h30
- lundi 20 avril de 9h30 à 12h
- samedi 25 avril de 9h30 à 12h
- mardi 5 mai 2015 de 17h à 19h
- mercredi 13 mai de 14h30 à 17h30.

En outre, le code de l'environnement prescrit dans son article R 512-20 que le conseil municipal doit délibérer pour rendre son avis sur le dossier d'enquête publique avant le 28 mai 2015.

Il convient de rappeler que les bâtiments de l'entreprise sont éloignés des zones d'habitation, ce qui limite les nuisances liées à la circulation des véhicules. Par ailleurs, le bâtiment appartenant à Séveal (classé Seveso 2), dont la zone de dangerosité s'étend à 100 mètres autour de lui, est implanté à plus de 200 mètres de la future extension de FM Logistic.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il apparaît que le projet apportera des améliorations notables au système d'exploitation du site, sans porter préjudice à l'environnement proche.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine, sécurité a donné un avis favorable le 07 mai 2015.

Intervention de Monsieur le Maire :

La société FM Logistic stocke essentiellement des produits alimentaires secs. Cora est un de leur plus gros client mais les camions vont également vers d'autres secteurs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner son avis favorable sur le contenu du dossier mis à l'enquête publique du 10 avril au 13 mai 2015 portant sur le projet de restructuration et d'extension du site FM Logistic de Ludres.